



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothee LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

24 - BOURSES COMMUNALES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame VALLIN rappelle à l'assemblée que les bourses communales sont versées sans condition de revenus dès la 6^{ème}.

Pour rappel en 2022/2023, les montants étaient les suivants :

- écoles du second cycle, LP : 62 €
- études supérieures : 188 €

Pour information, en 2021/2022, on comptabilise **646** demandes de bourses communales pour un total de 57 692.00 €. **506 collégiens et lycéens** ont bénéficié d'une bourse de 62.00 € et **140 étudiants** d'une bourse de 188 €.

Sur ces bases, et après avis favorable de la commission scolaire du mardi 16 mai 2023 et du Bureau municipal du 22 mai 2023, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2023/2024.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2023/2024, tel que susmentionné.

La Secrétaire de Séance

Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,
 Le Maire



Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2023**
 Le Maire,